

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 13.10.2025 <u>Date d'affichage</u> 13/10/2025	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Bertrand RADIGOIS ONT DONNÉ PROCURATION : Bernadette DEHAENE à Catherine KOPEC, Martine DELZENNE à Frédérique FERREIRA, Eric EGO à Pascal ROUSSEAU, Quentin BERNARD à Bernard DELEMER, Audrey VERHAEGHE à Carole HURIAU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 98/2025/LM/ND

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de neige pour les CE et CM de l'école du Grand Meaulnes

Note explicative

L'Ecole Grand Meaulnes souhaite organiser une classe de neige pour les élèves des classes CE et CM, prévue en février 2026.

*Ainsi, 43 élèves pourront découvrir la classe de neige du 2 au 7 février 2026. Le coût de ce séjour s'élève à **28 385€**, soit 660.11 € par enfant.*

*Par mail en date du 2 octobre 2025, la direction de l'école a sollicité la commune pour une demande de subvention de **200 €** par enfant auprès de la commune.*

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution d'une subvention de 200 € par enfant pour permettre à l'école Grand Meaulnes d'organiser la classe de neige à Grand-Bornand.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par la Direction de l'Ecole Grand Meaulnes, en date du 2 octobre 2025 relative à l'organisation d'une classe de neige prévue en février 2026,

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 059-215903758-20251030-2025_GR_1296-DE

Vu l'avis de la commission « Enseignement-Animation-Jeunesse » réunie le 20 octobre 2025,
Considérant la volonté de la commune de soutenir les projets scolaires favorisant l'égalité d'accès aux activités éducatives pour tous les enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'accorder une subvention exceptionnelle de 8 600 € (200€ par enfant * 43 élèves) pour le financement partiel de la classe de neige organisée au bénéfice des élèves de niveau CE et CM.

Article 2 : d'inscrire les dépenses sur les chapitres et natures correspondants au budget 2025,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 26 voix Contre : 0 voix

Unanimité ☒

Majorité ☐

Abstention : 0 voix



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 059-215903758-20251030-2025_GR_1296-DE

